

Le président suppléant (M. Paproski): Il a retiré ses paroles.

Mme Copps: Je le dis le plus sérieusement du monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous remercie beaucoup.

M. Riis: Je le répète, je crois qu'on a assez parlé de l'attitude du parti libéral qui reproche maintenant au gouvernement de faire ce qu'il faisait lui-même lorsqu'il était au pouvoir. C'est difficile à croire.

• (1550)

Je voudrais m'occuper maintenant du sujet à l'étude; il s'agit d'une motion nous demandant d'étudier le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. La ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) a parlé neuf minutes. Pendant ces neuf minutes, elle nous a demandé d'approuver un pouvoir d'emprunt de 23.3 milliards de dollars.

Elle agit au nom du ministre des Finances (M. Wilson), je le sais. Il eut été bon, pendant les délibérations sur cette mesure, que l'on s'efforce de préciser comment cet argent va être dépensé. On ne s'attend vraiment pas à ce qu'un gouvernement qui se targue d'être ouvert et d'être disposé à communiquer des renseignements et à instaurer la confiance parmi les Canadiens se contente d'une explication de neuf minutes pour demander 23.3 milliards.

Dans la Partie I du projet de loi C-11, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 7.3 milliards pour l'année financière actuelle, 1984-1985. Fait intéressant, cette somme d'argent comprend une caisse noire ou une réserve de 2 milliards. Le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait y avoir des imprévus et qu'il risque d'avoir besoin des 2 milliards avant la fin de cette année financière. Il veut peut-être d'autres percepteurs, en plus des 350 qu'il a engagés, pour essayer de soutirer encore plus d'impôts aux petites entreprises, qui sont déjà grevées de charges.

Le gouvernement veut peut-être engager quelques agents de la CAC en plus des 700 que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald) engage pour essayer de coincer tous ceux qui abusent de l'assurance-chômage, mode de revenu lucratif. On offrira peut-être davantage de subventions PEP pour essayer d'inciter les sociétés pétrolières à intensifier la prospection dans nos régions pionnières. Il y aura peut-être des imprévus; il faudra peut-être accorder un allègement fiscal aux pauvres banques. Beaucoup ne paient pas d'impôts du tout. Certaines en paient encore. Le gouvernement se tracasse peut-être au sujet des rares banques qui versent encore quelques dollars d'impôts sur le revenu chaque année. Le gouvernement veut peut-être engager de nouveaux chefs d'état-major, de nouveaux ministres ou acheter d'autres appareils JetStar pour promener les ministres dans tout le pays ou encore distribuer des faveurs sous une forme ou sous une autre. Il est difficile de donner son appui avec enthousiasme à une demande d'emprunt comportant une caisse noire de 2 milliards.

Le problème vient de la Partie II du projet de loi C-11, où le gouvernement demande la permission d'emprunter 16 milliards, pas pour cette année financière mais pour la prochaine, pour l'année 1985-1986. Les députés qui prennent leur rôle au

Pouvoir d'emprunt

sérieux pourraient demander quelles sont les prévisions pour 1985-1986. Que compte faire le gouvernement? S'il demande la permission d'emprunter, est-il déraisonnable de s'attendre à ce qu'il soumette un projet, à ce qu'il expose des stratégies ou à ce qu'il donne des explications? Va-t-il nous donner des précisions sur la façon dont l'argent sera utilisé? Demander 16 milliards de dollars sans rien dire sur son utilisation, c'est faire affront au Parlement.

Imaginez, monsieur le Président, si en tant qu'homme d'affaires vous allez voir un banquier pour lui demander de vous ouvrir un crédit de \$100,000. La banque vous dit: «Nous nous intéressons certainement à vos idées et à votre entreprise, mais pourrions-nous jeter un coup d'œil sur vos prévisions pour les deux prochaines années? Pourrions-nous voir les plans que vous avez?» Si vous répondez: «Non, je ne vous montrerai pas mes plans. Je n'ai pas fait de prévisions. Je ne vais pas vous faire partager mes renseignements. Je voudrais simplement que vous m'ouvriez un crédit de \$100,000. C'est tout ce que je demande», le banquier aura vite fait de vous éconduire. Il ne collaborera pas. Il n'approuvera pas votre attitude.

Il importe que la Chambre des communes agisse de la même façon. Ce n'est pas une attitude acceptable. Ce n'est pas comme cela que l'on rétablit la confiance dans le gouvernement. Ce n'est pas ainsi que l'on crée une atmosphère de confiance chez les investisseurs et les consommateurs canadiens. Il est temps que le gouvernement soit sérieux au sujet du rétablissement de la confiance, qu'il soit franc avec les Canadiens et qu'il nous dise exactement ce qu'il va faire, avant que nous autorisions ce genre d'emprunt.

Hier soir, j'ai regardé l'émission *The Journal* avec beaucoup d'intérêt. Il y avait quatre porte-parole du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national: Bill Mulholland, de la Banque de Montréal, Bruce Howe, président de la BCRIC, John Sheppard, représentant les industries de haute technologie au Canada, et John Newell, président de DuPont Canada. Il s'agissait donc de certains des grands noms des milieux financiers du Canada.

Barbara Frum leur a posé une question au sujet de la confiance du milieu des affaires envers le nouveau gouvernement. Y aurait-il confiance? Après maintes hésitations, tergiversations et beaucoup de grands mots, ils sont tombés d'accord pour dire que, en gros, jusqu'à la fin de 1985, il y aurait peu d'investissement. Et même après, rien n'était certain. Tout dépendait de ce qui se passerait aux États-Unis, des liquidités que possèderaient les diverses sociétés canadiennes, etc. Après bien des hésitations et avec beaucoup de prudence, ils ont déclaré que nous verrions peut-être, à la fin de 1985, un déblocage des investissements au Canada.

Ce n'est pas surprenant lorsque l'on voit le gouvernement se retrancher dans le secret. Nous avons appris aujourd'hui qu'une rencontre entre les ministres des Finances du Canada et du Manitoba, pour un échange d'idées sur la façon de collaborer, avait été secrètement enregistrée par le ministre fédéral. Il n'a pas demandé au ministre des Finances du Manitoba si on pouvait enregistrer les délibérations.

M. Keeper: Wilsongate.